

Objet : Mises en candidature - résultats & avis public de révision de la liste électorale
(document annexé au formulaire SM-15 – Avis public de révision de la liste électorale)

Avis est, par les présentes, donné :

1) **Que** le 1er octobre 2021 après 16 h 30, les candidats suivants ont été élus sans opposition aux postes :

Maire :	M. Éric Leroux
Conseiller – district # 1:	M. Pierre Lavigne
Conseillère – district # 2:	Mme Annie Gentesse
Conseiller – district # 5:	M. Patrice Paillé
Conseiller – district # 6	M. Sylvain Jacques

2) **Qu'il y aura élection pour les postes de conseillers dans les districts # 3 et # 4** et que les mises en candidature suivantes ont été déposées:

Conseiller – district # 3	Marie Claude Boisclair, 2110 rue Guèvremont Sylvain Masson, 1620 rue Anik
Conseiller – district # 4	Keven Côté-Gravel, 90 rue des Surreaux Éric Émond, 195 rue Martin

3) **Qu'il y aura révision de la liste électorale pour les électeurs du district # 3 et # 4 seulement s'il y a scrutin.**

Endroit pour vérifier l'inscription ou faire les demandes de révision:

BUREAU MUNICIPAL
4055, PRINCIPALE
SAINT-CYRILLE-DE-WENDOVER, (QUÉBEC)
J1Z 1C8
Téléphone: 397-4226 (poste 0)

- Notes: 1) **Aucune demande de révision par téléphone n'est acceptée.** Les personnes doivent se présenter au bureau municipal selon l'horaire de la période de révision indiqué ci-après pour faire les changements nécessaires.
- 2) Pour toutes demandes, **des pièces d'identité prouvant le nom, la date de naissance et la résidence peuvent être demandées.**

4) **Que** le district # 3 compte quelques 746 électeurs et est constitué par les rues et rangs suivants:

<u>Section de vote # 31</u> (347 électeurs)	Anik	1525 à 1930	(pair & impair)
	Florence	1685 à 1735	(pair & impair)
	Gélase	1715 à 1825	(pair & impair)
	Lefebvre	1720 à 1970	(pair & impair)
	Maurice	1690 à 1965	(pair & impair)
	Sarah	1705 à 1715	(pair & impair)
	Therrien	0 à 0	
	Tristan	1680 à 1810	(pair & impair)
	Valérie	0 à 0	
	Vallières	5 à 345	(pair & impair)
Wilfrid	1835 à 1845	(pair & impair)	
<u>Section de vote # 32</u> (399 électeurs)	3 ^e rang Simpson	250 à 3400	(pair & impair)
	Talbot	1520 à 1990	(pair & impair)

5) Que le district # 4 compte quelques 791 électeurs et est constitué par les rues et rangs suivants:

<u>Section de vote # 41</u> (386 électeurs)	Alain	155 à 185	(pair & impair)
	Ayotte	0 à 0	(pair & impair)
	Bernard	140 à 155	(pair & impair)
	De Laliberté	1550 à 1565	(pair & impair)
	des Bouleaux	1155 à 1995	(pair & impair)
	du Ruisseau	1630 à 1925	(pair & impair)
	Jasmin	1070 à 1100	(pair & impair)
	Lampron	1840 à 1995	(pair & impair)
	Route 122 (partie)	2010 à 2770	(pair & impair)
	Samuel	1085 à 1235	(pair & impair)
Sarah	1640 à 1710	(pair & impair)	
<u>Section de vote # 42</u> (405 électeurs)	3 ^e rang Simpson	40 à 235	(pair & impair)
	Auclair	10 à 65	(pair & impair)
	Beauséjour	1530 à 1920	(pair & impair)
	Bélanger	2090 à 2300	(pair & impair)
	Courteau	130 à 130	(pair & impair)
	Guèvremont	2055 à 2475	(pair & impair)
	Martin	120 à 255	(pair & impair)
	Nathalie	200 à 430	(pair & impair)
	Sébastien	290 à 403	(pair & impair)
	Touchette	125 à 180	(pair & impair)

6) Vous pourrez voter par correspondance si vous êtes dans l'une des situations suivantes :

- Votre domicile n'est pas sur le territoire de la municipalité;
- Votre domicile est sur le territoire de la municipalité et :
 - Vous êtes domicilié(e) dans un établissement de santé admissible¹;
 - Vous êtes incapable de vous déplacer pour des raisons de santé ou vous êtes une proche aidante ou un proche aidant domicilié à la même adresse qu'une telle personne;
 - Vous aurez 70 ans ou plus le jour du scrutin;
 - Entre le dimanche 17 octobre 2021 et le mercredi 27 octobre 2021, vous devez respecter une ordonnance ou une recommandation d'isolement des autorités de santé publique, car vous :
 - êtes de retour d'un voyage à l'étranger depuis moins de 14 jours;
 - avez reçu un diagnostic de COVID-19 et êtes toujours considéré(e) comme porteur(teuse) de la maladie;
 - présentez des symptômes de COVID-19;
 - avez été en contact avec un cas soupçonné, probable ou confirmé de COVID-19 depuis moins de 14 jours;
 - êtes en attente d'un résultat de test de COVID-19.

Pour voter par correspondance, vous devez faire une demande en communiquant avec la présidente ou le président d'élection au plus tard le mercredi **27 octobre 2021**.

La façon de faire votre demande et sa validité varient selon votre situation :

- Si votre domicile n'est pas dans la municipalité, votre demande doit être faite par écrit et sera conservée pour toutes les élections et les référendums suivant la réception de la demande.
- Si vous être domicilié(e) et que devez respecter une ordonnance ou une recommandation d'isolement des autorités de santé publique, votre demande peut être verbale ou écrite et sera valide uniquement pour le scrutin en cours.
- Si vous êtes dans une autre des situations présentées ci-haut, votre demande peut être verbale ou écrite et sera valide pour le scrutin en cours et pour les recommencements qui pourraient en découler.

¹ Les établissements de santé admissibles sont les centres hospitaliers, les CHSLD, les centres de réadaptation et les résidences privées pour aînés inscrites au registre constitué en vertu de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux* et les centres hospitaliers et les centres d'accueil au sens de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux pour les autochtones cris*.

Les bulletins de vote par correspondance seront expédiés à partir du **16 octobre 2021**.

Si vous êtes inscrit(e) au vote par correspondance et que vous n'avez pas reçu vos bulletins de vote quelques jours après leur envoi, vous pourrez communiquer avec la présidente ou le président d'élection pour en recevoir de nouveaux.

Les bulletins de vote devront être reçus au bureau de la présidente ou du président d'élection au plus tard le vendredi **5 novembre 2021** à 16h30.

7) Période de révision (lieu, dates & heures):

<u>Lieu</u> :	Bureau municipal 4055, Principale, (porte B) Saint-Cyrille-de-Wendover	
<u>Dates & heures</u> :	Mercredi, 20 octobre 2021	de 10:00 à 13:00 h de 14:30 à 17:30 h
	Jeudi, 21 octobre 2021	de 10:00 à 13:00 h de 14:30 à 17:30 h de 19:00 à 22:00 h
	Mardi, 26 octobre 2021	de 10:00 à 13:00 h de 14:30 à 17:30 h

8) Que le vote par anticipation aura lieu le 31 octobre 2021 :

Lieu : Gymnase – école Cyrille-Brassard
4565 Principale (porte B)
Saint-Cyrille-de-Wendover, (Québec)

Heures: de 9 h 30 à 20 h 00

9) Que le scrutin aura lieu le 7 novembre 2021 :

Lieu : Gymnase – école Cyrille-Brassard
4565 Principale (porte B)
Saint-Cyrille-de-Wendover, (Québec)

Heures: de 9 h 30 à 20 h 00

Note : Rappel est également fait que **pour avoir droit de vote**, les personnes doivent être inscrites sur la liste électorale et doivent obligatoirement présenter une pièce d'identité.

10) Le dépouillement du vote et l'annonce des résultats se feront le 7 novembre 2021 à l'adresse indiquée ci-haut après 20 h 00.

Saint-Cyrille-de-Wendover,
Ce 12 octobre 2021.

Signé:

Lucie Roberge
Présidente d'élection

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-CYRILLE-DE-WENDOVER**

Scrutin municipal – 7 novembre 2021

Objet: Mises en candidature - résultats & avis public de révision de la liste électorale

CERTIFICAT DE PUBLICATION
(Articles 420 et 431 du Code municipal)

Je, soussigné, résidant à Drummondville, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis en affichant dix (10) copies aux endroits désignés par le conseil (Réf. résol. #3958.03.18) entre 13:00 h et 17:00 heures, le 12 octobre 2021, soient:

- Bureau municipal & Site Web
- Près des kiosques postaux – domaine Hébert (rues Bélanger & Nathalie)
- Près des kiosques postaux – domaine des Bouleaux (rues Bernard & Alain)
- Près du kiosque postal – domaine du Chevreuil
- Près des boîtes aux lettres – domaine de l'Érablière
- Près des boîtes aux lettres – rue Delage
- Près des boîtes aux lettres – Parc Gelase.

Note : En plus du présent avis, un avis personnel a été adressé à chacun des électeurs inscrits sur la liste électorale déposé ainsi qu'aux électeurs non-domiciliés ayant fait une demande d'inscription ou déposé une procuration. Un avis distinct a également été donné aux adresses n'ayant aucun électeur inscrit.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 12^{ième} jour d'octobre deux mille vingt-et-un (2021).

Signé :

Lucie Roberge
Présidente d'élection